



Mairie de Saint-Savin

04 74 28 92 40
mairie@saintsavin-isere.fr

f i t c CITYALL

Envoyé en préfecture le 12/06/2023

Reçu en préfecture le 12/06/2023

Publié le 12/06/2023

ID : 038-213804552-20230609-D2023_030-DE

S²LOW

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DELIBERATION n°2023-030**

Nombre de Conseillers
en exercice : 27

présents : 21
votants : 26

**L'an deux mille vingt-trois, le 9 juin à dix-neuf heures,
le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-SAVIN
dûment convoqué, s'est réuni, à la salle du conseil en mairie,
sous la présidence de Fabien DURAND, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : le 2 juin 2023**

Présents : Mmes et Mrs : Fabien DURAND, Florence VERLAQUE, Jean-Michel CREMONESI, Angélique CONTAMIN, Claude DIMIER, Delphine GUILLOT, Eveline DUJARDIN, Marie-Laure GONCALVES, Christophe DENIS, Catherine LINAGE, Franck ROESCH, Anne-Lise MAULOUEY, Daniel PAILLOT, Elodie DUGUE, Clément RAVET, Alexandre GINET, Viviane MONTOVERT, Téo FLANDRIN, Jean-Philippe ROUSSEL, Philippe TISSERAND

Absents excusés : Christian COCAT (pouvoir à Franck ROESCH), Patrick ROZE (pouvoir à Eveline DUJARDIN), Rachel BASSET (pouvoir à Elodie DUGUE), Nicolas MILLON (pouvoir à Alexandre GINET), Virginie MATHIEU (pouvoir à Florence VERLAQUE), Claude BINET (pouvoir à Viviane MONTOVERT)

Absent : Romain BIANZANI

Secrétaire de séance : Jean-Michel CREMONESI

**CONVENTION DE FONDS DE CONCOURS EN MATIERE DE VOIRIE AVEC LA CAPI
ACTUALISATION DU MONTANT DU FONDS DE CONCOURS – TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA
RUE DE LA GRANDE-CHARRIERE, CREATION D'UN PATEAU**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

Vu le code général des collectivités territoriales notamment son article L. 5210-57,

Vu la délibération n°07/069 du 28 juin 2007 relative aux voiries d'intérêt communautaire ;

Vu la délibération n°10/210 en date du 9 novembre 2010 relative à l'évolution de la compétence voirie ;

Vu la délibération n° 21_12_16_561 en date du 16 décembre 2021 approuvant la convention de fonds de concours en matière de voirie conclue avec la commune de Saint-Savin jusqu'au 31 décembre 2026 ;

Vu la délibération n° 76 du Conseil Communautaire de la CAPI en date du 6 avril 2023 ;

Le rapporteur expose :

Considérant que, conformément aux délibérations susvisées, le Conseil communautaire intervient annuellement pour arrêter le programme des travaux à réaliser par le biais du fonds de concours et son montant estimatif ;

Considérant que, pour l'exercice 2023, le programme des travaux et le montant estimatif du fonds de concours sont traduits pour la **commune de Saint-Savin** dans le tableau ci-dessous :

Programme des travaux	Montant total des travaux HT estimatif 2023	Montant estimatif du fonds de concours apporté par la commune (montant TTC moins le FCTVA)
Aménagements de la rue de la Grande Charrière – Création d'un plateau	44 315.63 €	9 578.69 €

Cette somme proportionnelle au coût des travaux, n'excédant pas la part de financement assurée par la CAPI, sera payable selon les modalités suivantes :

- 50 % au commencement de l'opération,
- 50 % à l'achèvement des travaux, réajusté en fonction de leur coût réel.

Ce plateau permettra de faire ralentir les véhicules et de répondre aux sollicitations des habitants exprimées lors des réunions de quartier.

Conformément à ces dispositions, il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** le principe d'une participation financière versée, pour l'année 2023, par la commune de Saint-Savin, dans le cadre des travaux effectués sur la voirie communautaire de la rue de la Grande Charrière, pour un montant estimatif total de **9 578.69 €**, correspondant au montant TTC moins le FCTVA 16.404 %,
- **D'APPROUVER** la mise à jour de l'annexe n° 3 de la convention susvisée sur la base du montant arrêté ci-dessus,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou, en cas d'empêchement un Adjoint, à signer l'annexe n° 3 rectifiée,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou, en cas d'empêchement un Adjoint, à signer toutes les pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

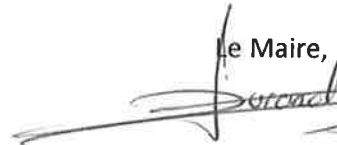
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** le principe d'une participation financière versée, pour l'année 2023, par la commune de Saint-Savin, dans le cadre des travaux effectués sur la voirie communautaire de la rue de la Grande Charrière, pour un montant estimatif total de **9 578.69 €**, correspondant au montant TTC moins le FCTVA 16.404 %,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou, en cas d'empêchement un Adjoint, à signer l'annexe n° 3 rectifiée,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement, un Adjoint, à signer toutes les pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré le 9 juin 2023

Pour copie conforme.

Le Maire,



Fabien DURAND



Envoyé en préfecture le 12/06/2023

Reçu en préfecture le 12/06/2023

Publié le 12/06/2023



ID : 038-213804552-20230609-D2023_030-DE

